CORBIE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 5 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAUCHY, 1er Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. CAUCHY Jean-Baptiste, Mme COFFIGNIEZ Isabelle, M. DELABROYE Jean, Mme BRAUD Annick, M. ANTOINE Gérald, M. LAVALLARD Christian, Mme DUBUS Micheline, M. GAMAND Patrick, Mme ROMAIN Nicole, M. ANSELME Jean-Paul, Mme MESSE Annick, M. DERVILLÉ François, Mme ANTUNES Lucia, Mme DEBEUGNY-CARTON Sabine, Mme GOSSELIN Virginie, M. LEMARIÉ Sébastien, Mme DARRAS Angélique, M. KESSLER Ludovic, Mme GENTILHOMME Sophie, Mme VERDEZ Christine, Mme SCHWEIG Christine, M. LALOI Bruno et M. GABREL Ludovic
M. BABAUT Alain avait donné pouvoir à M. CAUCHY Jean-Baptiste
M. DELEU Bernard avait donné pouvoir à M. DELABROYE Jean
Mme JULLIEN Martine avait donné pouvoir à Mme BRAUD Annick
Mme GAY Caroline avait donné pouvoir à Mme DUBUS Micheline
M. MENESTRIER Matthieu avait donné pouvoir à Mme DARRAS Angélique
Mme DEMAISON Isabelle avait donné pouvoir à M. GABREL Ludovic
Secrétaire de séance : Mme GENTILHOMME Sophie

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Mme Christine Schweig de la liste « Corbie Autrement » fait remarquer qu'à la question n° 8 à l'ordre du jour « Fusion des écoles la Caroline et les Pierres Blanches », une erreur s'est glissée dans le résultat du vote. En effet, M. Anselme ne prenant pas part au vote, cette délibération a été adoptée par 23 voix POUR au lieu de 24 comme indiqué et 5 voix CONTRE.

Cette rectification apportée, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

- M. Cauchy informe l'assemblée qu'un poste d'enseignant sera supprimé à l'école élémentaire la Caroline à la rentrée 2014 (courrier du directeur académique reçu le 28 mai 2014).

- Lecture des décisions du maire prises depuis la dernière séance :

- Convention de mise à disposition gracieuse d'un véhicule communal à l'Ensemble Musical le 27 mai 2014.
- Avenant n° 1 – marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une passerelle piétons cyclistes sur la RD1 concernant la répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre entre les 2 membres du groupement du fait de la dissolution/liquidation de la société Groupe Renaissance suite au décès de M. Laurent Barbier.
- Avenant n° 6 à la convention de location d'un logement communal sis rue de la Mercerie portant sur la prolongation jusqu'au 30 septembre 2014
- Contrat de cession de droit de représentation du spectacle et avenant correspondant aux frais de déplacement de la Cie au Pied du lit représenté par le Théâtre Inutile les 23 et 30 mai 2014 dans le cadre de la saison culturelle pour un montant total de 1 330 € T.T.C.
- Convention du dispositif prévisionnel de secours pour la Fête dans la Rue les 28 et 29 juin 2014 pour un montant de 616,52 € T.T.C
- Attribution du marché « Vêtements professionnels et EPI » à l'entreprise « Noyer Safia » pour le lot n° 1 « vêtements, chaussures et EPI pour les services municipaux » sur la base de leur bordereau de prix et à l'entreprise SAS GK Professionnal pour le lot n° 2 « vêtements, chaussures et EPI pour le service de police municipale » sur la base de leur bordereau de prix.

- Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Les demi-frères Grumaux » par Carnage Production le 28 juin 2014 dans le cadre de la Fête dans la Rue pour un montant de 3 581,94 € T.T.C.
- Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « La Clique » par la Cie Issue de Secours le 28 juin 2014 dans le cadre de la Fête dans la Rue pour un montant de 2 100 € T.T.C.
- Contrat de location d'une tente Khaima par l'association Terre Nomade pour le samedi 28 juin 2014 dans le cadre de la Fête dans la Rue pour un montant de 2 016 € T.T.C.

1 - ACTION EDUCATIVE – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, implique que la mairie de Corbie mette en œuvre les nouveaux rythmes scolaires.

Ainsi, lors de la séance du 29 janvier 2013, le conseil municipal a délibéré pour leur mise en œuvre à compter de septembre 2014.

Cette réforme contraint la commune à revoir l'organisation actuelle du temps scolaire en allégeant les journées. Le mercredi matin deviendra un temps scolaire et de nouvelles plages horaires d'une durée globale de 3h00 hebdomadaires seront dévolues au temps d'activités périscolaires (T.A.P).

Cette organisation s'appuie sur l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PeDT), à titre expérimental pour une durée de 3 ans, permettant à la commune :

- De s'associer à l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.
- De demander certaines dérogations en matière d'encadrement.
- De pouvoir bénéficier d'une aide spécifique de la C.A.F.
- De répartir ce temps d'activités en deux séances d'1h30 à titre dérogatoire.

Ainsi, le PeDT, que vous trouverez annexé à la présente, formalise l'organisation générale des nouveaux rythmes scolaires, dont les grandes lignes sont détaillées ci-après :

- L'organisation du temps scolaire des 6 écoles qui a été validée par l'Inspecteur de circonscription et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (cf Annexe 1).
- L'organisation trimestrielle du T.A.P par quartier et par école (cf Annexe 2).
- Les intervenants et leurs qualifications.
- Le détail des activités proposées.
- Les jours auxquels se déroulent le T.A.P (chaque mardi et vendredi) ainsi que les horaires (de 15h00 à 16h30).
- Les modalités d'inscription.
- La création d'un comité de pilotage.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer le PeDT et à mettre en œuvre le fonctionnement qui en résulte pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

2 - URBANISME- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME, DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS/RESTAURANT SCOLAIRE

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires, effective à compter de septembre 2014, requiert l'utilisation de bâtiments communaux pour accueillir les élèves lors des T.A.P. (Temps

d'Activités Périscolaires).

De plus, la configuration actuelle de l'accueil de loisirs, à savoir dans les écoles M. Petrucciani et F. Dolto, ne permet pas d'augmenter la capacité d'accueil.

Parallèlement, les besoins en restauration scolaire et notamment la proximité d'un tel service, sont réels et plébiscités par les habitants du quartier d'Etampes.

Fort de ce constat et de la volonté municipale d'adapter les services en fonction des besoins, la ville de CORBIE projette la construction d'un équipement destiné à l'accueil de loisirs (pour les enfants âgés de 3 à 14 ans), au T.A.P. et au temps de pause méridienne (restauration scolaire).

Par conséquent, ledit bâtiment sera utilisé de façon permanente à savoir :

- Accueil périscolaire permanent le matin et le soir ;
- Restauration durant la pause méridienne ;
- Temps d'Activités Périscolaire deux fois par semaine, à raison d'1h30 ;
- Accueil de loisirs les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Afin de concilier ces différentes occupations, la maîtrise d'œuvre a conçu un bâtiment adapté non seulement aux besoins des utilisateurs mais également aux conditions d'accueil des enfants en respect des réglementations en vigueur.

Le coût de ce projet s'élève à un montant de 426 968 € H.T. et les travaux devraient débuter dès le mois de juillet 2014 pour une durée de 14 mois maximum ; l'objectif étant que cet équipement soit en service pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Pour le financement de ce projet, il est précisé que les montants définis ci-dessous le sont indiqués à titre prévisionnel.

Par conséquent, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	365 500 €	Conseil Régional	128 090 €
Mobiliers	30 000 €	Conseil Général (CIDT)	106 742 €
Maitrise d'œuvre/Etudes	31 468 €	CAF	56 325 €
		Ville	135 811 €
TOTAL HT	**426 968 €**	**TOTAL HT**	**426 968 €**

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A demander une subvention au Conseil Général de la Somme au titre du Contrat d'Investissement Département Territoire d'un montant de 106 742 € correspondant à 25% du coût total de l'opération.
- A demander une subvention au Conseil Régional, dans le cadre de la nouvelle politique territoriale de la Région 2014/2020, d'un montant de 128 090 € correspondant à 30% du coût total de l'opération.
- A demander une subvention à la Caisse d'Allocation Familiale d'un montant de 56 325 € correspondant à 15% du coût total des travaux H.T. et du montant de mobiliers intérieurs ;
- A solliciter une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux auprès des différents financeurs.

Les dépenses et les recettes liées à cette opération seront imputées aux chapitres 23 et 13 du budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Les élus de la liste «Corbie Autrement » ont déposé la question suivante :

Question : Des automobiles étaient stationnées samedi 31 mai dans la cour de l'école en centre-ville, quelles sont les démarches à effectuer pour bénéficier de ce parking privatif ?

Réponse : Cette autorisation a été donnée par M. le Maire, qui seul, en a le pouvoir. Cette décision à caractère exceptionnel (en l'occurrence, il s'agissait d'un mariage) reste à sa discrétion Il est précisé que ce prêt n'a engendré aucun coût à la ville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Président,

MAIRIE DE CORBIE 80800

Jean-Baptiste CAUCHY